



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers**Groupe d'experts de l'Accord européen relatif au travail
des équipages des véhicules effectuant des transports
internationaux par route (AETR)****Trente et unième session**

Genève, 20 février 2023

**Ordre du jour provisoire annoté de la trente et unième
session***Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 20 février 2023 à 9 h 30,
dans la salle XXV**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail :
 - a) Élaboration de propositions d'amendements à l'AETR, notamment à son article 22 *bis* ;
 - b) Appendice 1C ;
 - c) Application du Règlement (CE) n° 561/2006 de la Commission européenne dans la « région de l'AETR ».
3. Système TACHOnet.
4. Questions diverses.
5. Date et lieu de la prochaine session.
6. Adoption de l'ordre du jour.

* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :
<https://indico.un.org/event/1002030/>.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/SC.1/GE.21/69).

Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/69

2. Programme de travail

a) **Élaboration de propositions d'amendements à l'AETR, notamment à son article 22 bis**

À la session précédente, le Groupe d'experts a appris qu'aucune réunion bilatérale entre la Fédération de Russie et la Commission européenne n'avait eu lieu. En conséquence, aucune solution de compromis n'a été trouvée concernant le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/2. La Fédération de Russie a répété qu'en ce qui concerne le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/3, sa position n'avait pas changé. Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre l'examen de cette question.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/2 et ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2021/3

b) **Appendice 1C**

Le Groupe d'experts sera invité à examiner le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2018/1/Rev.1 (propositions du Portugal visant à modifier l'annexe IC afin d'adapter au cadre juridique de l'AETR les dispositions de l'UE relatives au tachygraphe intelligent (en tant qu'appendice 1C)). Pour la présente session, la Fédération de Russie a soumis des observations sur l'annexe 1C (ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2023/1) et apporté des corrections à la version du document en langue russe. Le Groupe d'experts sera invité à examiner le document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2023/1.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2018/1/Rev.1 et ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2023/1

c) **Application du Règlement (CE) n° 561/2006 de la Commission européenne dans la « région de l'AETR »**

À la session précédente, le Groupe d'experts a examiné cette question et invité les experts nationaux à échanger, lors des sessions suivantes, des informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne le traitement des véhicules ne provenant pas de la « région de l'AETR » qui entrent sur le territoire de l'Union européenne ou d'une Partie contractante à l'AETR non membre de l'UE. Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre l'examen de cette question.

3. Système TACHOnet

À la session précédente, l'Union européenne n'a pas soumis de version révisée du document ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2019/1/Rev.3 (proposition visant à créer un appendice 4 sur l'échange d'informations). Le Groupe d'experts sera invité à examiner la version révisée de ce document (ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2019/1/Rev.4) si elle a été soumise.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2019/1/Rev.4

4. Questions diverses

Le Bélarus a soumis une proposition d'amendement concernant le paragraphe 2 de l'article 4 pour les applications de l'Accord AETR dans les « cas de force majeure » (ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2023/2). Le Groupe d'experts sera invité à l'examiner.

Il souhaitera peut-être se pencher sur d'autres questions.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.21/2023/2

5. Date et lieu de la prochaine session

La prochaine session devrait se tenir le 12 juin 2023, au Palais des Nations, à Genève. La date limite de soumission des documents officiels est le 17 mars 2023.

6. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de la session.
